

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05/07/2016

Le 11 Juillet 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Michel DUROUSSIN (Remplace Brigitte COULON), Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL, Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte-Euphémie), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Dominique DESFORGES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Retrait des délibérations 2016C36 et 2013C64 sur la vente des locaux Michaud

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1, qui rend obligatoire la présentation à l'assemblée délibérante de l'avis des domaines lors de la cession d'un bien appartenant à la collectivité ;

Vu la délibération 2016C36 du 09 mai 2016 portant sur la vente d'un bâtiment industriel propriété de la CCDSV, dit « locaux Michaud », prise en l'absence de l'avis des domaines par 17 voix pour l'entreprise Cartonnages Haller, et 16 voix pour le projet « Local lab » porté par Val Horizon ;

Vu la délibération 2013C64 du 04 novembre 2013, portant également sur la vente des locaux Michaud, à l'entreprise Langlade et Picard en vue de sa relocalisation ; délibération prise, elle aussi en l'absence de présentation de l'avis des domaines, à l'unanimité et toujours en vigueur ;

Vu le recours gracieux du 16 juin 2016, présenté par le collectif réuni dans le Pôle territorial Domb'Innov, porteur du projet d'acquisition des locaux Michaud, concurrent à l'entreprise Haller contre la délibération 2016C36 ;

Vu le courrier de M. le Préfet du 26 juin 2016, soulignant le caractère illégal de cette délibération prise en l'absence de l'avis des domaines et demandant de la retirer ;

Considérant l'examen juridique approfondi du dossier par le cabinet Guimet Avocat, sur les différents points relevés dans le recours gracieux ;

Considérant les discussions engagées récemment avec le Pôle territorial Domb'Innov, sur l'avenir du projet Local Lab et les solutions envisageables qui permettraient le développement des deux projets Haller / Domb'Innov.

Considérant l'intérêt pour le territoire à favoriser le développement des deux projets : Local Lab et Société Cartonnage Haller, ainsi que les réflexions et les échanges amorcés entre le Pôle territorial et la société Haller pour construire sur le site des locaux Michaud (CCDSV / SMICTOM) un projet économique global.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De retirer la délibération 2016C36 du 09 mai 2016 pour laquelle l'avis des domaines n'a pas été transmis au conseil communautaire ;
- de retirer également la délibération 2013C64 du 04 novembre 2013, pour la même raison (absence d'avis des domaines transmis au conseil) et afin d'éteindre les droits nés de cette délibération envers l'entreprise Langlade et Picard ;
- de différer la vente de ces locaux afin de se donner le temps de monter un projet économique global et cohérent sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 35 voix pour et une abstention :

- ✓ **RETIRE** la délibération 2016C36 du 09 mai 2016 portant sur la vente d'un bâtiment industriel propriété de la CCDSV, dit « locaux Michaud », à l'entreprise Cartonnages Haller ;
- ✓ **RETIRE** la délibération 2013C64 du 04 novembre 2013, portant également sur la vente des locaux Michaud, à l'entreprise Langlade et Picard en vue de sa relocalisation ;
- ✓ **DIFFERE** la vente des locaux Michaud à la société Haller.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 AOUT 2016** A Trévoux, le 11/07/2016
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160711-2016C63b-DE
Affichage le :

- 3 AOUT 2016

Le Président,
Bernard GRISON

